Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Allégation mensongère

Par tansanti

Bonjour, voici un an que ma l' une de mes soeurs a souhaité, unilatéralement, placer mon père sous protection juridique.Je n'ai eu aucune information pendant un an. Récemment, son médecin traitant, lors d' une consultation pour mon père, m' a remis un compte-rendu d' une réunion (avec infirmière du conseil général, médecin du même conseil, CDAS...) dans lequel il est indiqué que je serais dans le déni de l' état de mon père. Je n' avais jamais rencontré quiconque auparavant et ne comprends pas comment un compte-rendu officiel puisse mentionner de telles constatations imaginaires. Je n' ai rencontré personne, n' ai été aucunement convié, n' ai jamais été informé du diagnostic d' aucun médecin. Quels seraient les éventuels recours et la qualification de ce qui me semble être mensonger voire calomnieux (l' intérêt étant manifestement de me tenir à l' écart). Vous remerciant.

Par ESP

Bonjour
Si vous n'avez jamais rencontré personne, cette réunion est donc un mensonge.
Ceci est un faux et donc attaquable, mais c'est une affaire qui reste familiale.
Pour analyser si ce que dit ce rapport, à votre sujet, est attaquable, il faut l'expertise d'un avocat.